

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE** par **Emmanuel PROVIN**, **Karine VERVISCH** par **Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 04_07112023

N°04 : REAMENAGEMENT INTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE – AMELIORATION PERFORMANCES ENERGETIQUES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Le rapporteur expose que le bâtiment de l'Hôtel de Ville nécessite certains aménagements afin de se mettre en conformité avec les normes actuelles que ce soit en termes :

- D'accessibilité : il convient de conformer aux normes d'accessibilité PMR notamment par l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des toilettes
- De consommation énergétique : il convient de réaliser des travaux de rénovation énergétique y compris dans les combles
- D'usage : amélioration de la fonctionnalité des locaux pour les rendre cohérents avec les usages actuels et accessibles à l'ensemble des publics
- De rénovation extérieure (façades et couvertures)

Aussi, il a été confié à Monsieur Mathieu BATY, Architecte du Patrimoine, la réalisation d'une étude de faisabilité de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Ce projet inclus :

- La rénovation thermique de l'Hôtel de Ville : le changement des menuiseries intérieures, le doublage des murs extérieurs, la réfection globale de la distribution du chauffage (y compris l'installation d'une pompe à chaleur), la pose de VMC.

Les coûts des travaux, en phase Avant-Projet Définitif, ont été évalués comme suit :

Il est proposé de prioriser, pour l'année 2024, la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville.

ESTIMATION TOUS CORPS D'ETAT

RECAPITULATIF	Rénovation thermique de l'hôtel de ville de Bar-sur-Aube
LOT 01 / MACONNERIE – TAILLE DE PIERRE	0.00 €
LOT 02 / CHARPENTE	0.00 €
LOT 03 / COUVERTURE	0.00 €
LOT 04 / MENUISERIE EXTERIEURE – SERRURERIE	292 000.00 €
LOT 05 / MENUISERIE INTERIEURE	0.00 €
LOT 06 / PLATERIE – CLOISONS – PLAFOND – ISOLATION	210 000.00 €
LOT 07 / ELECTRICITE – LUSTRERIE	0.00 €
LOT 08 / CHAUFFAGE VMC	64 000.00 €
LOT 09 / PEINTURE – REVETEMENT MURAL	0.00 €
LOT 10 / ASCENSEUR	0.00 €
VARIANTES	
Hors aménagement 3 ^{ème} niveau	- 15 000.00 €
TOTAL TRAVAUX HORS TAXES	551 000.00 €
Honoraires architecte et bureau d'études 7%	38 570.00 €
Bureau d'études 1,5%	8 265.00 €
Honoraires coordonnateurs SPS 1%	5 510.00 €
Honoraires bureau de contrôle 1,2%	6 612.00 €
TOTAL HORS TAXES	601 692.00 €
TVA 10%	60 169.20 €
TOTAL TTC	661 861.20 €

Le plan de financements prévisionnel est le suivant :

- Rénovation globale intérieure pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville :
 - Coût de l'opération : 661 861.20 € TTC
 - Base subventionnable : 601 692.00 € HT
 - Subvention :
 - Etat 180 507.60 €
 - Région (climaxion): 82 500.00 €
 - Département (20%) : 120 338.40 €
 - Autofinancement : 278 515.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus de la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Rénovation globale intérieure pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville :
 - Coût de l'opération : 661 861.20 € TTC
 - Base subventionnable : 601 692.00 € HT
 - Subvention :
 - Etat 180 507.60 €
 - Région (climaxion): 82 500.00 €
 - Département (20%) : 120 338.40 €
 - Autofinancement : 278 515.20 €
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Pascale PETIT....., secrétaire de séance